



# Accessibilité Universelle

## 5.3 ENTRÉE PRINCIPALE ET VESTIBULE

### ENTRÉE PRINCIPALE

Il est important de favoriser l'utilisation de portes coulissantes à ouverture automatique.

#### **Dimensions liées aux portes battantes**

- Largeur libre, porte ouverte : 920 mm (36 7/32 po) minimum;
- Largeur de porte recommandée pour deux personnes côte à côte : 1200 mm (47 ¼ po);
- Hauteur libre des portes : 2030 mm (79 59/64 po) minimum;
- Hauteur libre sous un ferme-porte : 1980 mm (77 61/64 po) minimum;
- Hauteur du seuil de porte : 13 mm (0 33/64 po) maximum, biseauté;
- Aire de manœuvre de niveau d'au moins 1800 mm (70 55/64 po) de diamètre, du côté extérieur et d'au moins 1500 mm (59 1/16 po) du côté intérieur de toute porte située sur un parcours accessible;
- Aire de manœuvre libre de tout empiètement lié à l'ouverture de la porte;
- Dispositif empêchant l'ouverture si une personne se trouve dans l'aire de manœuvre de la porte;
- Dégagement latéral : 750 mm (29 17/32 po) du côté de la poignée si la porte pivote vers soi, 300 mm (11 13/16 po) si elle pivote en direction opposée;
- Plancher avec surface ferme, stable et antidérapante;
- La surface de sol ne doit pas comporter d'ouverture supérieure à 13 mm (0 33/64 po) de diamètre;
- Toute ouverture en long située au sol doit être perpendiculaire à l'axe de la circulation.

#### **Généralités pour portes battantes**

- Privilégier un système d'ouvre-porte automatique avec plaque située à 915 mm (36 1/32 po) du sol;
- Positionner le bouton sur le mur contigu à la plaque ou sur un mur adjacent, à au moins 1 m (0 3/64 po) de la porte ou bien sur un support métallique perpendiculaire fixé à proximité de la porte, pour dégager l'aire d'ouverture de la porte;
- Utiliser des ferme-portes conçus pour permettre l'ouverture de la porte lorsqu'on applique une poussée maximale de :
  - a) 38 N pour les portes donnant sur l'extérieur
  - b) 22 N pour les portes intérieures;
- Spécifier la fonction DA pour « delayed action », permettant un ajustement du délai de fermeture;
- Permettre un temps de fermeture de la porte de 3 à 15 secondes, mesuré entre la position d'ouverture de 70 degrés et 75 mm (2 61/64 po) de sa position fermée;
- Spécifier aussi le code BF pour « barrier free », permettant une action beaucoup plus douce et facile;
- Privilégier un vitrage assurant une visibilité de part et d'autre des portes;
- Munir les portes vitrées de bandes horizontales ou de motifs contrastants;
- Installer les charnières au cadre de porte et non au sol, sur pivot;
- Privilégier une bande de protection de 300 mm (11 13/16 po) dans le bas de la porte;
- Installer les coupe-froid sur le bas de la porte et non sur le seuil.

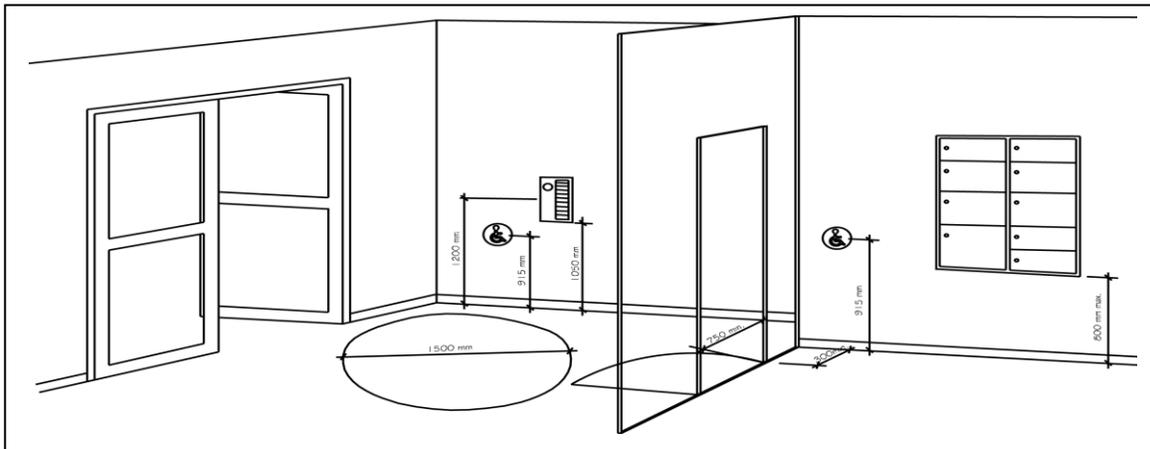
#### **Généralités pour portes tournantes**

- Favoriser les modèles larges de type à large diamètre, offrant tout l'espace et la sécurité nécessaires pour les fauteuils roulants et équipés d'un bouton de vitesse réduite. Éviter les autres modèles;
- Favoriser un éclairage uniforme surtout en présence d'une marquise : 300 lux minimum.

## VESTIBULE

### Accès et aire de manoeuvre

- Aire de manoeuvre de 1500 mm (59 1/16 po) de diamètre minimum hors de la zone d'ouverture de la porte et devant tout équipement;
- Dégagement latéral de 750 mm (29 17/32 po) du côté de la poignée si la porte pivote vers soi, 300 mm (11 13/16 po) si elle pivote du côté opposé (voir dessin ci-dessous);
- Espace minimum libre entre un équipement et le mur adjacent de 300 mm (11 13/16 po);
- La surface de plancher ne doit pas comporter d'ouverture supérieure à 13 mm (0 33/64 po);
- Équipements de contrôle (systèmes d'interphone, commutateurs, téléphones, etc....) :
  - a) Choisir des équipements permettant un accès facile aux personnes se déplaçant en fauteuil roulant;
  - b) Favoriser l'utilisation d'équipement permettant la reconnaissance visuelle et sonore;
  - c) Installer des plaques d'ouvre-porte automatique à 915 mm (36 1/32 po) du plancher;
  - d) Installer les boutons des équipements à une hauteur de 1050 mm (41 11/32 po) (1200 mm (47 1/4 po) maximum);
  - e) Prévoir un équipement de communication bi-directionnel adapté pour les personnes sourdes et malentendantes avec amplificateur ou télécscripteur;
  - f) Prévoir dans ces lieux un facteur de réverbération pour éviter le phénomène d'écho d'un maximum de 0,30 à 0,45 sec. maximum afin d'assurer la meilleure qualité sonore possible. L'utilisation de matériaux absorbants au plafond et sur les murs pourrait s'avérer nécessaire. Le volume sonore s'en trouvera également diminué;
  - g) Privilégier les équipements pouvant être actionnés d'une seule main.
- Équipements de service :
  - a) Portier (liste de noms et de boutons d'appel) : boutons positionnés idéalement à 1050 mm (41 11/32 po) (1200 mm (47 1/4 po) maximum) du plancher;
  - b) Boîtes aux lettres : section inférieure des boîtes à 800 mm (31 1/2 po) du plancher. Prendre entente avec Postes Canada et le propriétaire de l'immeuble pour faciliter l'accès des personnes se déplaçant en fauteuil roulant aux boîtes aux lettres les plus basses.



### Généralités

- Privilégier un plancher à surface ferme, stable et antidérapant;
- Prévoir un éclairage dirigé sur les équipements de 300 lux minimum;
- Éviter le contraste d'éclairage entre l'intérieur et l'extérieur;
- Prévenir l'éblouissement en contrôlant les effets de contre-jour;
- Éviter les changements brusques de niveau.

Liens :

<http://www.rbg.gouv.qc.ca/fileadmin/medias/pdf/Publications/francais/ConceptionSansObstacles.pdf>

<http://www.ville.quebec.qc.ca/citoyens/accessibilite/docs/acces/acces.pdf>